

COPIL du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Stéphanoise
Compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2021

1. Participants et excusés

Réunion sous la présidence de Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire étaient présents :

DREAL UID LHL	Pascal SIMONIN
DREAL UID LHL	Patricia TROUILLOT
DREAL PRICAE CAE	Cédric PLEUX
I-CARE	Clément LEFORT
NIAGARA	Maxence COSSALTER
DDETS	Alain FOUQUET
ADEME	Elsa THOMASSON
DDT 42	Bruno DEFRANCE
FDSEA 42	Jean Luc PERRIN
FDSEA 42	Jocelyne FERRIOL
CA 42	Bertrand PALAIS
LFA	Olivier PERRIN
LCE	Hervé BURNOT
GRDF	Béatrice BRASSET
SEM/VSE	Lionel JOUVE
BTP Loire	Tristan VACHERON
FIBOIS AURA	Lucas FOURMAUX
FRANCE CHIMIE	Gaëlle DREVET

ADEME	Marc BARDINAL
ATMO ARA	Cyril BESSEYRE
FNTR/FNTV LOIRE	César NAMYSL
FNTV LOIRE	François DUFOURD
DDT 42	Murielle EXBRAYAT
JA 42	Christelle SEYSSIECQ
ALPASE	Sophie RAPOSO
DIR CENTRE EST	Pascal PLATTNER
CCFE	Grichka LEVY
CCFE	Gilles DUPIN
LFA	Marie Gabrielle PFISTER
ARS	Cécile ALLARD
SCOT SUD LOIRE	Valérie DEVRIEUX
CD42	Fabrice DUBOIS
ALEC 42	Richard GONNET
SIEL	Alexandre CHABERT
ACCTIFS	Denis DESTAMPES

Étaient excusés :

AMF 42	Hélène DAHAN
AMF 43	Bernard SOUVIGNET
ATMO	Véronique STARC

BTP	Mélanie PLANQUE
CCI	Denis CHAZALLET
Département 42	Daniel FRECHET
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Georges DUBESSET
FIBOIS	Elodie THEVENET
FNE	Jean Pierre CHENEVAT
DDPP	Gérard GACHET
INTERPORC	Ameyric MAILLOT
VINCI	Sophie BAYON
Conseil Régional	Eric Broutin et Calentier Bérengère

2. Ordre du jour

- a. Mots d'introduction
- b. Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- c. Périmètre et objectifs du PPA3
 - Validation du périmètre du PPA3
 - Objectifs du PPA
- d. Présentation du plan d'action du PPA
 - Retour sur le travail réalisé
 - Zoom illustratif sur une fiche action
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
- e. Travaux de scénarisation d'Atmo
- f. Discussion
- g. Prochaines étapes et calendrier

3. Synthèse des échanges

- a. Mots d'introduction Secrétaire Général :

Remercie les services de l'État pour le travail important réalisé. Ce COPIL est un point d'avancement dans la révision du PPA notamment en ce qui concerne la validation du périmètre et du projet de plans d'actions. Le prochain COPIL de validation du PPA est prévu pour fin mars 2022.

b. Principaux enseignements de la concertation citoyenne par Maxence Cossalter (NIAGARA Innovation)

La philosophie de la procédure est de faire intervenir le citoyen le plus en amont de la démarche pour intégrer l'ensemble de ses remarques le plus tôt possible dans la procédure.

La concertation s'est déroulée du 28 juin au 26 juillet 2021 :

- Un dossier de concertation a été mis à disposition du public sur le site internet de la DREAL. Il présentait ce qu'est un PPA, le bilan du précédent PPA et les leviers d'actions envisagés et,
- La concertation a également fait l'objet d'un webinaire le 7 juillet 2021 et un questionnaire a été mis à disposition du public afin de permettre la collecte de leur contribution.

Au total 21 personnes ont répondu au questionnaire mis en ligne dans le cadre de la concertation et 167 avis et propositions ont été recueillis (les participants pouvaient donner leur avis sur plusieurs sujets). Le questionnaire était divisé en 6 questions ouvertes réparties par grandes thématiques. La question de la mobilité a été la plus traitée.

Une question fermée concernait l'

Interdiction de l'usage des foyers ouverts sur le périmètre du PPA. 62 % était favorable, 19 % contre et 19 % sans avis

Pour ce qui est ces questions ouvertes :

- Mobilité et déplacement (31% des contributions) : deux grandes catégories de contributions la première sur la limitation du trafic et de l'autosolisme, la seconde sur les modes de déplacements alternatifs : déployer les modes doux plus loin sur le territoire, quelques contributions sur le covoiturage, demande d'un réseau de transport en commun plus étendu et plus accessible ;
- Résidentiel (16% des contributions) : demande d'actions renforcées sur l'isolation en termes d'accompagnement technique et financier des propriétaires ;
- Urbanisme (16% des contributions) : les avis portaient sur la densification et la végétalisation (nature en ville pour lutter notamment contre les îlots de chaleur), l'aménagement urbain (développement du territoire qui repose moins sur la voiture) ;
- Activités agricoles (15% des contributions) : contributions sur l'élevage intensif et l'épandage de pesticide avec une demande de favoriser les modes de production alternatifs ;
- Activités industrielles (9% des contributions) : souhait exprimé de renforcer les contrôles et sanctions (logique pollueur payeur) et de développer la recherche et développement R&D ;
- Pic de pollution (14% des contributions) : Les sujets abordés relèvent des actions citées précédemment mais avec un niveau amplifié. Les points importants mentionnés à plusieurs reprises concernent les moyens pour limiter l'usage de la voiture individuelle et la gratuité des transports en commun.

Question : les avis exprimés sont-ils en phase avec les fiches actions ?

-
- ➔ Niagara : de manière générale, il y a une bonne convergence. Certains avis concernent toutefois des sujets qui sortent du périmètre d'intervention lié à la qualité de l'air. Le bilan de la concertation apporte des explications précises à ce sujet notamment dans l'analyse qui est faite des différentes propositions formulées par les citoyens.
 - ➔ SG : La convergence est importante, car elle augure aussi de l'acceptabilité des actions qui seront prises.

Remarque d'un représentant du secteur agricole : le sujet de l'agriculture intensive ne correspond pas à la réalité du territoire ligérien qui est plutôt une agriculture de type raisonnée. Un travail de pédagogie est à prévoir sur certains sujets, car des écarts entre la perception du citoyen et la réalité du terrain existent.

Remarque du SG : Le ratio citoyen ayant répondu à la consultation et nombre de citoyens concernés par le PPA est très faible. Cela signifie que le citoyen ne prend pas facilement la parole y compris quand on la lui donne.

Les conclusions de cette consultation du public ne concernent donc qu'une partie très faible des citoyens concernés.

c. Périmètre et objectifs du PPA3

i. Validation du périmètre du PPA3

SG : Le périmètre est une question essentielle pour la suite de la démarche et notamment pour la modélisation de l'impact du plan d'actions du PPA par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. La question fondamentale qui se pose est l'intégration ou non des EPCI limitrophes à l'agglomération stéphanoise (Loire Forez Agglomération et Forez Est) dans le périmètre retenu in fine.

Marie Gabrielle PFISTER représentant de LFA : L'idée première de LFA était de ne conserver que les 5 communes qui étaient déjà incluses dans le périmètre PPA actuel. Comme cette option n'était pas possible (l'EPCI devant être intégré dans son intégralité), le conseil communautaire a donc pris la décision, actée par un vote, que l'intégralité de l'EPCI rejoigne le périmètre du PPA3.

Gilles DUPIN représentant CCFE : Est surpris de cette décision car n'avait pas compris ce positionnement de la part de LFA. La CCFE n'est, de son côté, pas prête à rejoindre le périmètre du PPA3 et s'est positionnée par courrier en amont du COFIL sur ce sujet.

SG : Si CCFE ne souhaite pas modifier cette position, CCFE pourrait être un partenaire privilégié du PPA3. Position à valider dans les jours qui viennent.

Gilles DUPIN : l'EPCI est déjà très impliqué sur le sujet de la qualité de l'air dans le cadre du PCAET. Pour le moment serait seulement intéressé pour être partenaire.

Patricia Trouillot (DREAL) CCLS (Communauté de Communes de Loire Semène) a sollicité la DREAL pour ne pas faire partie du PPA et traiter du sujet qualité de l'air via le PCAET. Cette décision est actée en séance.

SG : le périmètre du PPA serait ainsi celui de SEM et LFA, sauf évolution dans les jours qui viennent, CCFE serait quant à lui un partenaire privilégié en dehors du PPA.

ii. Objectifs du PPA

Rappel des objectifs par Patricia Trouillot (Cf présentation)

d. Présentation du plan d'action du PPA

- i. **Retour sur le travail réalisé** présentation par Clément Lefort (I Care) - Cf diaporama
- ii. **Zoom illustratif sur une fiche action** Cf diaporama
- iii. **Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3**

Présentation des défis et actions du PPA par *Patricia Trouillot*, ceux-ci sont présents dans le support du diaporama, sont repris ici les éventuels compléments d'information donnés en COPIL et les réactions

Défis et actions du secteur industrie :

Tristan Vacheron représentant FFBTP : La FBTP partage les enjeux affichés mais ne souhaite pas être porteur d'action car n'adhère pas aux objectifs et moyens. Les acteurs du BTP sont focalisés aujourd'hui sur les difficultés de recrutement et les pénuries de matériaux. La FBTP est déjà active sur le sujet de la qualité de l'air mais n'adhère pas à la proposition de charte bonne pratique, les contraintes des marchés sont déjà importantes. L'ajout de contraintes supplémentaires peut induire des difficultés pour les artisans locaux voire conduire à leur disparition. La FBTP travaille sur une charte de bonnes pratiques sur l'économie circulaire et travaille ainsi sur les déchets. En revanche, des émissions de polluants atmosphériques peuvent être générés selon certains modes de gestion et de recyclage de matériaux.

Patricia Trouillot (DREAL) : l'action porte notamment sur les chantiers de grande ampleur pour lesquels des actions peuvent être envisagées. Patricia Trouillot propose qu'un échange ait lieu dans les prochains jours à ce sujet.

SG : Le souhait de la FBTP de ne pas être porteur d'actions est noté, la réflexion sur les bonnes pratiques reste intéressante cela serait l'occasion de travailler sur les objectifs divergents entre la qualité de l'air et l'économie circulaire qui ont été mentionnés précédemment par la FBTP.

Défis et actions du secteur Résidentiel – tertiaire :

Il est nécessaire de recueillir les ambitions de LFA et notamment sur le sujet du remplacement des appareils au bois et du fioul pour l'intégrer à la modélisation.

L'action sur les solvants (**ACTION RT4.1 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES ACHETEURS PUBLICS AUX ÉMISSIONS DE SOLVANTS, PEINTURE ET AUTRES PRODUITS D'ENTRETIEN**) a été rajoutée et n'a pas été discutée lors de la concertation, elle est en lien avec le plan régional ozone, la DREAL (Lyon) se chargera de la diffusion des travaux menés au niveau régional

Défis et actions du secteur Mobilité – Urbanisme

L'action recours aux modes actifs traite essentiellement du vélo : la DREAL est intéressée par un retour de LFA sur ses ambitions pour intégration dans la modélisation.

Sur les sujets des renouvellements des flottes véhicules et des bornes de recharge, il y a également besoin d'un retour des ambitions pour la modélisation.

Agriculture – Sylviculture

Si les actions de ce secteur concernent principalement de la sensibilisation et de la formation, il faut garder à l'esprit qu'il existe un objectif de réduction des émissions de NH3 lié au PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) repris dans les objectifs du PPA3 .

Transversal : pas de commentaire spécifique

Bilan

- Appel aux parties prenantes pour avoir des retours **d'ici le 22 octobre 2021** concernant le portage des actions, le niveau d'ambition associé ainsi que la détermination des indicateurs pour chaque action,
- Une prise en compte des points de vigilance soulevés lors de l'évaluation environnementale devra être réalisée,
- Le sujet du financement devra également être approfondi, un comité des financeurs va être prochainement mise en place pour travailler sur ce sujet.

e. Travaux de scénarisation d'Atmo Présentation par Cyril Besseyre

- Scénario tendanciel déjà présenté : état de la QA à horizon 2027 en l'absence des actions PPA.
- Scénario 2027 avec les actions PPA à construire : début des travaux fin octobre 2021. Le travail sera mené d'abord sur les émissions avec un résultat attendu pour le 31 décembre 2021 puis sur les concentrations et l'exposition de la population pour le 15 février 2022.

Cyril Besseyre rappelle la nécessité d'avoir des Fiches Actions les plus abouties possibles et un périmètre acté.

Bertrand Palais (Chambre d'Agriculture) sur la modélisation dans l'agriculture : on a vu qu'il y avait des possibilités de biais, comment travailler sur le sujet pour le prendre en compte correctement ?

Atmo rappelle qu'une fiche action du secteur agricole a pour objectif de contribuer à affiner la connaissance des émissions agricoles sur le territoire du PPA3.

Discussion

Marc Bardinal (ADEME) : suite au contentieux il y a une enveloppe de 2 millions d'euros, il reste 1 million mais qui doit être consommé d'ici 2022. Des appels à projets seront lancés, les cahiers des charges ne sont pas finalisés. Il pourra être étudié la possibilité d'ouvrir ces appels à projets aux partenaires privilégiés du PPA (CCFE).

f. Prochaines étapes et calendrier

Patricia Trouillot (DREAL) : La validation du plan d'action est en cours suite à ce COPIL. Elle devra intervenir rapidement désormais, les dernières précisions sont à apporter (validation des porteurs, niveaux d'ambitions pour la modélisation et l'élaboration des outils de suivi) Il sera proposé une réunion de COTECH dans les prochaines semaines.


Les dates envisagées pour les prochaines échéances sont les suivantes :

- COPIL de validation du PPA : 31 mars 2022
- Saisine de l'AE : 30 mai 2022
- Processus d'enquête publique : mi - juillet 2022 au 30 janvier 2023
- COPIL d'approbation du PPA : 15 mars 2023 au plus tôt

Conclusion de Pascal Simonin : Remerciements de l'ensemble des participants nombreux, ce qui témoigne de la mobilisation sur le sujet qualité de l'air. Il est retenu les principaux éléments suivants :

- En complément de la consultation du public déjà réalisée et dont le bilan va être mis en ligne sur les sites de la préfecture et de la DREAL, une seconde phase de consultation complémentaire sera réalisée via l'enquête publique en 2022,
- En terme de périmètre : le PPA couvrira les territoires de LFA et SEM, tandis que CCFE constituera un partenaire privilégié,
- Une discussion semaine 42 sur les points problématiques soulevés par la LFA dans le cadre de l'adhésion au PPA (implication dans les Fiches Actions) est à prévoir afin d'en discuter,
- Un retour des parties prenantes sur les actions envisagées est attendu pour la finalisation du plan d'actions via l'adresse PPA Saint-Étienne :
ppa-saint-etienne.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Pour la préfète
et par délégation,
Le secrétaire général


Thomas NCHAUD